

Annexe 2 :

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant avenant au contrat de ville de Fontenay-sous-Bois, pour la période 2020-2022.

Suite à l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale, les contrats de ville ont été prolongés, dans le cadre de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, portant avenants aux actuels contrats de ville, jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la Loi de Finances 2019, du 28 décembre 2018.

L'avenant au contrat de ville de Fontenay-sous-Bois doit permettre de traduire précisément la mobilisation de la commune, de l'EPT ParisEst-Marne&Bois, de l'Etat et celle de chacun des partenaires déjà signataires des contrats de ville, en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est de remobiliser l'ensemble des politiques publiques et permettre ainsi de raccrocher les quartiers prioritaires aux dynamiques métropolitaines et régionales, en apportant des réponses durables aux enjeux de renouvellement urbain, de mobilité et de promotion sociale des habitants.

1) Engagements de la commune de Fontenay-sous-Bois :

Cet avenant au Contrat de Ville, s'il actualise les priorités d'actions de la commune en la matière jusqu'en 2022, n'annule en rien les orientations et mesures prises et co-construites avec les partenaires signataires du Contrat de Ville en 2015, celui-ci restant le document de référence.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville validée avait déjà mis en exergue quelques points d'amélioration à travailler. Toutefois, les évolutions constatées sur le territoire amènent à considérer de nouvelles prospections jusqu'en 2022, date de fin de prolongement du contrat de ville.

Les engagements de la ville de Fontenay-sous-Bois portent sur 4 thématiques, dont 1 est commune avec l'Etablissement Public Territorial.

L'objectif étant de répondre au mieux aux besoins des populations des quartiers prioritaires.

➤ L'accès à la Santé :

La santé est un axe fondamental pour le bien être des habitants. Aujourd'hui, devant la baisse continue du nombre de professionnels de santé sur la ville et en particulier dans les quartiers prioritaires, il est nécessaire de renforcer les dispositifs concourant à une offre de santé adaptée.

- Poursuivre et renforcer les actions issues du contrat local de santé en particulier s'agissant de l'installation de nouveaux professionnels de santé et sur la question autour du handicap ;
- Aider les associations œuvrant en la matière (ex : Maison de la Prévention) ;

- Appréhender davantage la dimension santé dans les autres axes du contrat de ville (ex : réussite éducative, insertion, emploi...).

➤ **Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires :**

Depuis déjà plusieurs années, la ville s'est engagée dans un processus de requalification des quartiers des Larris et la Redoute avec pour objectif de les désenclaver, de les moderniser et de renforcer leur attractivité. Des travaux ont déjà commencés mais leur ampleur implique des financements importants qui doivent pouvoir perdurer dans le temps tout au long de leur transformation :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires afin de répartir de manière équilibrée les contributions financières ;
- Poursuivre le désenclavement et la dynamisation des quartiers ;
- Conforter le rôle de la GUSP dans la pérennisation des investissements engagés ;
- Associer les habitants tout au long du processus.

➤ **L'accès aux Droits :**

L'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires contribue à les « désenclaver » socialement. C'est un enjeu important qui va de pair avec leur embellissement et leur renouvellement.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de conforter les actions pouvant réduire les inégalités sociales.

- Favoriser les réseaux facilitant l'accès aux droits, pour lutter contre la pauvreté en continuant et en améliorant l'information, l'orientation et les actions en faveur des publics les plus fragiles ;
- Développer le partenariat et l'articulation entre les associations et les institutions en particulier sur le droit au logement (DALO) et le droit des étrangers ;
- Renforcer le travail de terrain pour identifier les publics non requérants et les institutions.

➤ **L'emploi :**

L'emploi reste une question majeure pour un certain nombre d'habitants des quartiers prioritaires. C'est pourquoi, il est important de soutenir toutes actions favorisant le retour à l'emploi et à l'insertion en particulier pour les jeunes.

- Soutenir les projets associatifs et municipaux permettant de faciliter un retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail ;
- Poursuivre le travail pour l'insertion des jeunes et le lien avec les entreprises (clause d'insertion, rencontre avec les employeurs, PRIJ...) ;

- Renforcer le travail en réseau autour de cette thématique (Mission locale, Fontenay cité jeune, services municipaux...).

➤ **Les équipements de proximité des quartiers prioritaires :**

Les structures de proximité dans les quartiers facilitent les actions concourant au vivre ensemble et à la coordination des actions mise en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Aussi, la question de leur pérennisation se pose au regard des enjeux sur la vie de quartier porté par la commune.

- Renforcer l'aide pour le développement des équipements de proximité dans l'accompagnement, leur financement et leur implication dans les quartiers ;
- Faciliter par ce biais la mise en place de projets de proximité dans une approche partenariale et coordonnée ;
- Poursuivre les travaux dans les équipements de proximité (devanture, intérieur, matériel...) dans un objectif d'embellissement et redonner une image dynamique des quartiers prioritaires.

2) Engagements de l'Etablissement Public Territorial ParisEst-Marne&Bois :

Au titre de ses compétences, l'EPT s'engage, en ce qui le concerne, à apporter son appui et son aide à l'ingénierie de projet du contrat de ville de Fontenay-sous-Bois, à examiner et soutenir prioritairement le co-financement des actions et des dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre de manière partenariale, au titre des orientations générales du contrat de ville de Fontenay-sous-Bois, concomitamment aux axes prioritaires énoncés ci-dessous :

➤ **Soutenir la réussite éducative et scolaire ;**

- En encourageant les actions œuvrant dans le champ de la réussite éducative, de l'aide personnalisée aux devoirs et du soutien à la parentalité, avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs ;
- En favorisant les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les Programmes de Réussite Educative, en renforçant les compétences et les capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau, ainsi que l'évaluation régulière des projets ;
- En travaillant, en tant que de besoin, avec l'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C).

➤ **Favoriser l'insertion et le retour à l'emploi ;**

- En déclinant à l'échelle des territoires les opportunités nouvelles offertes par le futur Plan d'Investissement des Compétences (PIC, PRIJ) ;
- En renforçant l'offre d'insertion et d'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.
- En favorisant la création d'entreprises dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnements dédiés (GPEIC) ;

- En saisissant les opportunités de la transformation numérique de l'économie pour en faire bénéficier les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs du système scolaire ;

➤ **Poursuivre la mise en œuvre des Programmes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville;**

- En mobilisant l'ensemble des parties prenantes sur la nécessité de répartir les efforts financiers entre les différents partenaires publics et privés ;
- En veillant à l'articulation des projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (PLH, PLUI, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine et cohérente aux besoins des territoires ;

- En respectant l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et en encourageant les parcours résidentiels au sein des bassins de vie ;

➤ **Promouvoir la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;**

- En accompagnant, à l'échelle intercommunale, l'ensemble des actions et des dispositifs collectifs visant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, par une offre d'expertise ou de formation dédiée : à l'ingénierie locale, au subventionnement de projets, d'études spécifiques ou de structures associatives de médiation et d'aide aux femmes et aux familles (CIDFF, etc) à travers la signature de conventions ;

- En luttant contre les discriminations, en faisant respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes et de laïcité.

3) Engagements de l'Etat :

En cohérence, d'une part, avec le contexte spécifique du contrat de ville de Fontenay-sous-Bois et son évaluation à mi-parcours, et, d'autre part, avec les priorités énoncées au niveau national dans le cadre du Pacte de Dijon, les signataires du contrat de ville souhaitent renforcer leur intervention **dans les domaines de l'accès à la santé, du renouvellement urbain dans les quartiers, de l'accès aux droits et de la pérennisation des équipements de proximité dans les quartiers prioritaires.**

➤ **Axe 1 : L'accès à la santé :**

- Renforcer les dispositifs concourant à une offre de santé adaptée ;

Moyens :

- ARS : Apporter un soutien aux structures de prévention associative accueillant des personnes en situation de grande fragilité et de handicap (projet de groupe d'entraide mutuelle (GEM -entrée insertion professionnelle, porté par le CLSM) ;

- Poursuivre le soutien apporté à la coordination des Contrats locaux de santé et de santé mentale afin de renforcer les actions de santé.

- ETAT : Appuyer les actions faisant le lien entre la santé et l'insertion professionnelle /le maintien en emploi ;

- Maintenir le poste d'adulte relais sur la médiation santé au sein des deux QPV ;

- Apporter un appui aux associations œuvrant dans ce domaine, pour les habitants des quartiers.

➤ **Axe 2 : Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires :**

- **Poursuivre la mise en œuvre des deux programmes de renouvellement urbain d'intérêt régional sur les Larris et la Redoute ;**

Moyens : Dans une perspective d'aboutissement des deux PRIR avec l'ANRU.

- Accompagner le travail de rédaction de la nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et soutenir sa dynamique ;
- Soutenir les actions du contrat de ville (notamment via le dispositif de la TFPB) mises en place durant et après les travaux qui faciliteront le quotidien des habitants et pérenniseront les investissements engagés pour l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Encourager l'installation des 2 conseils citoyens au sein des « maisons du projet » pour optimiser la co-construction du projet avec les habitants ;
- Maintenir les postes d'adulte-relais positionnés sur les missions de développement du lien social et de la GUP.

➤ **Axe 3 : Accès aux droits :**

- **Conforter les actions contribuant à « désenclaver » socialement les habitants des quartiers prioritaires ;**

Moyens :

- Poursuivre l'aide financière apportée au PADM (via la convention de mutualisation signée avec le Conseil Départemental de l'accès aux droits) ;
- Soutenir la permanence d'accès aux droits du CIDFF au sein du PADM ;
- Apporter un appui aux associations œuvrant pour l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences ;
- Plus généralement soutenir les associations agissant pour l'accompagnement global des personnes étrangères/primos-arrivantes.

➤ **Axe 4 : Emploi et insertion professionnelle**

- **Poursuivre le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et/ou échappant aux circuits classiques**

Moyens :

- En consacrant 25 % des crédits du BOP 147 au pilier emploi et développement économique,
- En soutenant par des financements, les actions de repérage et d'insertion des publics dits invisibles (PRIJ, PIC),
- En mobilisant les dispositifs de 2^{ème} chance et autres (parrainage, contrats d'apprentissage),

- **Optimiser la relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi**

Moyens :

- En soutenant les actions agissant pour leur rapprochement,
- En poursuivant la déclinaison du PAQTE,
- En promouvant les emplois francs
- **Consolider le réseau local des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle**

Moyens :

- En systématisant les groupes de travail

➤ **Axe 5 : les équipements de proximité des quartiers prioritaires**

- Soutenir les structures de proximité pour renforcer le vivre ensemble et faciliter la coordination des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville ;

Moyens :

- CAF : Maintenir le soutien au centre social existant et bénéficiant de l'agrément ;

- Etat : Maintenir le poste d'adulte relais sur la médiation sportive dans les deux quartiers prioritaires ;

- Soutenir les structures à l'initiative de projets de proximité construits dans une approche partenariale et coordonnée des échanges entre partenaires.